

Institut de financement du développement Canada (IFDC) inc.

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport de 2025

Notre engagement envers les droits de la personne

En tant qu'institution de financement du développement bilatéral du Canada, l'Institut de financement du développement Canada (IFDC) inc. (« **FinDev Canada** ») reconnaît qu'elle a la responsabilité de respecter les droits de la personne consacrés dans la Charte internationale des droits de l'homme et la Déclaration concernant les principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail. Nous exerçons nos activités conformément aux lois canadiennes, qui intègrent les engagements internationaux pris par le Canada. Nous nous efforçons de rendre nos pratiques conformes aux normes, cadres et principes internationaux applicables, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (« **PDNU** »). Consciente de ces responsabilités, FinDev Canada est résolue à apporter sa contribution pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

À propos du présent rapport

Le présent rapport a pour vocation d'honorer les obligations de déclaration auxquelles est soumise FinDev Canada en tant qu'entité gouvernementale, aux termes de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* de 2023 (la « **Loi** ») pour l'exercice 2025. Le document indique les mesures prises en 2025 pour prévenir et réduire les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans la production de biens achetés par FinDev Canada.

À propos de FinDev Canada

FinDev Canada est une société d'État et institution de financement du développement (IFD) qui appuie le développement par l'entremise du secteur privé. Sa gamme de produits de financement et d'investissement, y compris des solutions de financement mixte, ainsi que l'assistance et les renseignements techniques qu'elle offre ont pour but de promouvoir une croissance durable et inclusive dans les marchés émergents et les économies en développement, le tout conformément aux Objectifs de développement durable (« **ODD** ») et aux engagements de l'Accord de Paris.

FinDev Canada, dont le siège social est à Montréal, est une filiale en propriété exclusive d'Exportation et développement Canada (« **EDC** »). Elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Au 31 décembre 2025, elle comptait 146 employés pour appuyer ses activités et son mandat depuis ses quatre bureaux (trois au Canada, et un à Singapour). Le conseil d'administration qui la régit est choisi par le Conseil d'administration d'EDC. Chapeauté par la présidente et chef de la direction d'EDC, il se compose de certains membres du Conseil d'administration de la Société ainsi que de membres indépendants possédant une expertise en développement international et en affaires sur les marchés émergents et en développement. Sous la gouverne du conseil d'administration de FinDev

Canada et en collaboration avec d'autres membres de la haute direction, la cheffe de la direction définit et met en œuvre la stratégie d'affaires de l'institution conformément à ses politiques, procédures et cadres de gouvernance. Filiale d'EDC, FinDev Canada relève du Parlement par l'entremise du ministre du Commerce international et des Affaires intergouvernementales, en consultation avec le ministre des Affaires étrangères et du Développement international.

FinDev Canada tire parti de l'expertise de sa société mère dans les domaines où il ne serait pas rentable de créer des capacités internes, notamment en ce qui concerne certains services internes spécialisés, comme l'approvisionnement. À ce titre, EDC prodigue à FinDev Canada, moyennant des frais, des services de soutien en matière d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs, conformément aux modalités prévues dans un accord-cadre de niveau de service. La supervision du service d'approvisionnement par la haute direction est effectuée par le premier vice-président, Expérience client et chef des Services juridiques d'EDC.

Profil de la chaîne d'approvisionnement

FinDev Canada offre des services financiers et, à ce titre, elle ne produit pas de biens ni au Canada ni ailleurs. Elle n'importe pas non plus de biens directement au pays. Elle acquiert principalement des biens auprès de fournisseurs du marché intérieur, qui agissent le plus souvent comme distributeurs ou revendeurs, plutôt que directement auprès des fabricants. Même si la majorité de ses fournisseurs sont établis ici, FinDev Canada reconnaît l'existence de risques en amont de sa chaîne d'approvisionnement. En 2025, les achats de biens se sont élevés à environ 249 000 dollars, la majeure partie étant constituée de matériel informatique et de logiciels. La même année, EDC a procédé, pour le compte de FinDev Canada, à l'achat d'une faible proportion de biens en passant par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et Services partagés Canada (SPC), qui disposent tous deux de programmes visant à protéger les droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement.

Processus de diligence raisonnable

La gestion des risques liés aux activités régies par l'accord-cadre de niveau de service entre EDC et FinDev Canada repose sur l'application de leurs politiques internes concernant les pratiques d'approvisionnement de FinDev Canada, présentées ci-après.

Consciente d'être exposée au risque de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et les activités de ses fournisseurs, FinDev Canada collabore avec EDC pour atténuer ce risque en établissant des politiques et en facilitant les processus de diligence raisonnable actuellement mis en place pour encadrer la gestion des relations avec les fournisseurs.

Politiques pertinentes

Code de conduite d'EDC	Nos codes de conduite harmonisés traduisent nos engagements communs en matière de respect des droits de la personne. Approuvés par notre conseil d'administration respectif, ils s'appliquent tant aux employés permanents qu'aux employés contractuels.
Code de conduite de Findev Canada	
Politique d'approvisionnement d'EDC	Cette politique définit la façon dont les fournisseurs sont engagés, en cohérence avec les pratiques de gestion des risques d'EDC. Elle est mise en œuvre au moyen d'un ensemble plus détaillé de lignes directrices internes qui encadrent les activités d'approvisionnement et

	les achats opérationnels de la Société. Dans ces dernières, nous tenons compte de facteurs ESG dans la prise de décisions, dont le respect des droits de la personne reconnus mondialement, ce qui comprend la création d'environnements de travail sécuritaires et de conditions de travail équitables qui interdisent le travail forcé et le travail des enfants.
<u>Code de conduite des fournisseurs d'EDC</u>	FinDev Canada cherche à choisir des fournisseurs qui ont les mêmes valeurs qu'elle. Ce code définit les principes et les attentes que les fournisseurs doivent respecter lorsqu'ils font affaire avec EDC ou FinDev Canada, y compris en ce qui a trait aux droits de la personne et aux normes du travail. Les nouveaux fournisseurs doivent attester qu'ils respectent ces principes et répondent à ces attentes au moment de leur inscription. Ils doivent se conformer à toutes les lois et à tous les règlements en matière de main-d'œuvre et d'emploi, de droits de la personne et de lutte contre la discrimination. Le code précise par ailleurs que, dans les territoires où le cadre législatif et réglementaire n'offre pas une protection adéquate des droits de la personne, EDC et FinDev Canada s'attendent à ce que les fournisseurs assurent le plus haut niveau de protection possible aux travailleurs, notamment en interdisant le recours au travail forcé et au travail des enfants.
<u>Solution de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement</u>	En 2025, EDC a souscrit un abonnement à des services d'information pour faciliter la transparence et la traçabilité des différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Cet outil lui permettra, pour le compte de FinDev Canada, de retrouver les fournisseurs et d'analyser les secteurs et industries concernés, de même que les pays ou régions d'origine et les matériaux utilisés dans les biens achetés, contribuant ainsi au renforcement des pratiques de diligence raisonnable.

Formation et renforcement des capacités

Les employés de FinDev Canada suivent une formation annuelle obligatoire sur le Code de conduite. En 2025, EDC a retenu les services d'un cabinet-conseil pour donner une formation portant sur les risques liés aux droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement aux employés des équipes responsables de l'approvisionnement, de la gestion des risques liés aux tiers ainsi que de la gestion des risques environnementaux et sociaux. Ces équipes appuient également FinDev Canada dans le cadre de l'accord-cadre de niveau de service. La formation demeure un pilier essentiel de la stratégie de conformité tant d'EDC que de FinDev Canada.

Réparations et mesures correctives

Aucun indicateur de travail forcé ou de travail des enfants n'ayant été repéré au cours de la période de référence, il n'a pas été nécessaire de mettre en place des mesures de réparation ou correctives. À l'avenir, EDC fera appel à la solution de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement acquise fin 2025 pour pouvoir repérer et traiter les possibles violations aux droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement des biens achetés par FinDev Canada et par elle-même. Lorsque nécessaire, la Société, qui administre les relations de FinDev Canada en son nom, cherchera à épauler les fournisseurs dans la mise en œuvre de mesures correctrices conformes aux attentes établies. Tout manquement à ces attentes de la part d'un fournisseur pourra entraîner la résiliation du contrat.

Évaluation de notre efficacité

Compte tenu de la constante évolution des pratiques relatives aux droits de la personne, FinDev Canada assure une veille continue des discussions dans ce domaine à l'échelle nationale et internationale. En 2025, EDC a amélioré ses outils de filtrage et, de concert avec d'autres organismes fédéraux, a harmonisé les pratiques dans ce domaine, qui sont également utilisées par FinDev Canada.

Perspectives

FinDev Canada réaffirme son engagement à promouvoir et à protéger les droits de la personne dans l'ensemble de ses activités, notamment dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs, lesquelles sont gérées par EDC conformément à l'accord-cadre de niveau de service conclu avec FinDev Canada. Le présent rapport a été produit en consultation avec les équipes de l'approvisionnement, de la gestion des risques liés aux tiers ainsi que des risques environnementaux et sociaux, à EDC et à FinDev Canada.



Lori Kerr
Cheffe de la direction, FinDev Canada

Le 30 avril 2026

Déclaration juridique

FinDev Canada a produit ce rapport dans l'unique but d'honorer ses obligations en vertu de la Loi, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Le rapport est à jour à la date indiquée ci-dessus. Ce rapport ne rend compte que des obligations de déclaration de FinDev Canada aux termes de la Loi. Il n'a été rédigé à aucune autre fin et ne doit être invoqué ou utilisé à quelque autre titre que ce soit, sauf dans le cadre de l'application de la Loi. Ni EDC ni FinDev Canada ne pourra être tenue responsable par quiconque de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, découlant de l'utilisation du présent rapport ou des renseignements qu'il contient, sauf dans la mesure prévue par la Loi.

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs sur des attentes et événements, notamment des déclarations sur les objectifs, les cibles et les engagements de FinDev Canada en lien avec sa volonté de faire respecter les droits de la personne dans tous les aspects de ses activités, y compris dans ses relations avec ses fournisseurs. FinDev Canada tient à préciser que l'exactitude de telles déclarations peut varier sous l'effet de plusieurs facteurs et aléas. Les résultats réels pourraient par conséquent différer sensiblement des attentes, engagement et cibles mentionnés.